



## Fact checking de l'intervention de la présidente du Conseil d'Etat, RTS, 23 janvier 2023 <sup>1</sup>

« Il y a une compensation équivalente à la pleine indexation jusqu'à la classe 10. »  
 « [Ces derniers] se voient complètement compensés par rapport à une pleine inflation »

### FAUX !

Même avec la prime promise pour les classes 1 à 10, la compensation ne sera pas équivalente à la pleine indexation (3%, selon IPC de fin octobre 2022), mais de 2,2 %. De plus, la prime ne sera pas prise en compte pour le calcul des salaires 2024 et suivants. Pour les personnes qui se situent dans les classes 1 à 10, il s'agit d'un simple report d'une année de la perte de leur pouvoir d'achat.

« Les comparaisons avec les autres cantons sont un peu délicates. Parce que tous ne comptabilisent pas de la même manière. Certains cantons prennent dans leur calcul les annuités »

### FAUX !

Les indexations annoncées pour les cantons romands, soit le Valais (+2,8%)<sup>2</sup>, Fribourg (+2,74%)<sup>3</sup>, Genève (+2,44%)<sup>4</sup>, Jura (2,08%)<sup>5</sup> et Neuchâtel (1,8%)<sup>6</sup> ne prennent jamais en compte le mécanisme d'annuité dans l'annonce du taux d'indexation ! A noter que la plupart des grandes communes vaudoises ont versé une indexation complète de 3%. Et le canton de Vaud est le plus riche de toutes ces collectivités publiques !

SPV, 26 janvier 2023

<sup>1</sup> <https://www.rts.ch/info/regions/vaud/13724593-environ-3000-fonctionnaires-manifestent-a-lausanne-pour-une-pleine-indexation-salariale.html>

<sup>2</sup> <https://www.vs.ch/web/srh/lohntabelle>

<sup>3</sup> <https://www.fr.ch/sites/default/files/2022-12/informations-2023-pour-le-personnel-de-letat-de-fribourg.pdf>

<sup>4</sup> <https://www.letemps.ch/suisse/une-voix-pres-canton-geneve-un-budget-2023-affiche-un-demimilliard-deficit>

<sup>5</sup> <https://www.jura.ch/DIN/SRH/Remuneration-et-evaluation-des-fonctions.html>

<sup>6</sup> [https://www.ne.ch/autorites/DESC/SRHE/offres-emploi/Documents/2023\\_echelle\\_annuelle\\_des\\_traitements\\_ADMIN-base\\_2013.pdf](https://www.ne.ch/autorites/DESC/SRHE/offres-emploi/Documents/2023_echelle_annuelle_des_traitements_ADMIN-base_2013.pdf)